

LETTRE DE TRANSPARENCE ETAM 2017

EDITO

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre la lettre de transparence Etam 2017.

Vous trouverez ci-après les éléments vous permettant de **situer votre rémunération** par rapport à l'ensemble des Etam de Renault SAS tous sites.

Elle vous présente également un **bilan de la Campagne de Révisions des Rémunérations** (CRR) 2017 ainsi que des explications relatives à **la structure de la rémunération des Etam**.

Ces informations viennent compléter les informations disponibles sur la rémunération dans ma vie@renault et vos données personnelles détaillées communiquées fin mars dans votre Bilan Social Individuel (BSI) 2016.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Cordialement,

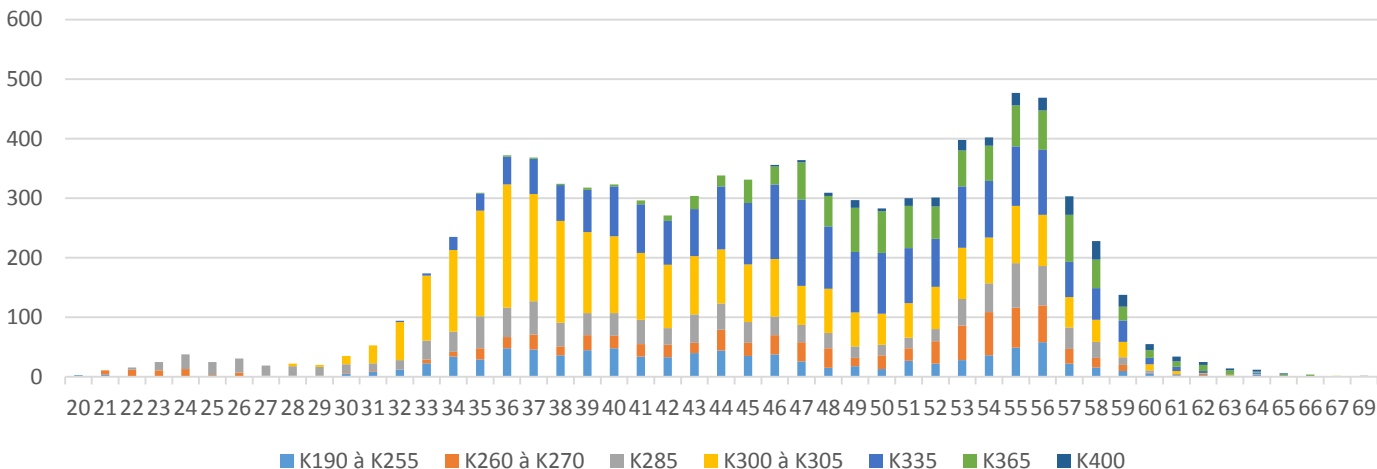
Tristan Lormeau
Directeur des Ressources Humaines France



Etam ** éligibles à la CRR au 31/12/2016***: 9134

Age moyen: 45,8 ans

Ancienneté moyenne: 21,2 ans



* Renault SAS comprend 12 établissements : Cergy-Pontoise, Choisy, Cléon, Douai, Flins, Grand-Couronne, Guyancourt, Lardy, Le Mans, le Siège, Sandouville, Villiers-Saint-Frédéric

** ETAM = Employés Techniciens Agents de Maîtrise


*** Effectifs inscrits en CDI qu'ils soient présents ou non, hors CASA (Cessation d'Activité des Salariés Agés) et DA (Dispense d'Activité)



Situation à fin 2016

COMMENT POSITIONNER SA RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE DE RÉFÉRENCE PAR RAPPORT À CELLE DE LA POPULATION ETAM RENAULT SAS?

1. Repérer votre rémunération brute annuelle de référence : se reporter à votre bulletin de salaire de janvier 2017, colonne de droite « Informations », rubrique **9BAT Brut théorique An.2016**
2. Comprendre la constitution de votre rémunération brute annuelle de référence : se reporter à l'annexe du présent document. Ce positionnement doit être lu selon différents critères : votre ancienneté, votre expérience dans le métier et dans le poste.

NB: Duplicatas de vos bulletins de salaire disponibles dans votre espace personnel de MA VIE@RENAULT > Rémunération > Mes appli  Bulletin de salaire

Coefficients	Effectif	Pourcentage de l'effectif	Age Moyen	Ancienneté moyenne	Salaire brut annuel de référence (en euros)		
					1er décile *	Médiane**	9ème décile ***
K190 à 255	926	10%	44,6	20,5	27335	30815	35048
K260 à 270	819	9%	46,8	23,9	30534	34831	38051
K285	1199	13%	42,9	18,3	30296	34969	39510
K300 à 305	2819	31%	42,8	18,0	35291	38049	41513
K335	2155	24%	47,5	22,6	39413	43019	46490
K365	970	11%	51,8	26,5	44310	47896	51969
K400	246	3%	55,5	30,8	50104	53250	58892



*Décile 1 = 10% des ETAM ont une rémunération inférieure à cette valeur et 90% une rémunération supérieure, pour les coefficients considérés

**Médiane = 50% des ETAM ont une rémunération inférieure à cette valeur et 50% ont une rémunération supérieure, pour les coefficients considérés

***Décile 9 = 90% des ETAM ont une rémunération inférieure à cette valeur et 10% une rémunération supérieure, pour les coefficients considérés

Exemple : pour les coefficients 190 à 255, 10% de la population gagne moins de 27 335€ et 90% gagne plus (décile 1), 50% de la population gagne moins de 30 815 € et 50% gagne plus (médiane), 90% de la population gagne moins de 35 048€ et 10% gagne plus (décile 9).

STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION DES ETAM RENAULT SAS

Éléments individuels de rémunération

• La rémunération mensuelle brute :

- **Base 35H** montant défini en lien avec le coefficient
- Éléments liés aux accords de l'entreprise (prime différentielle horaire, pause payée lissée, aménagement horaire)
- Prime d'ancienneté (dès trois ans d'ancienneté Groupe Renault)

- **Les allocations** : primes semestrielles brutes (juin et novembre), dont le montant est lié au coefficient

• **Prime de performance individuelle**

- **Prime management** (filière 611 – managers en site industriel)

Éléments collectifs de rémunération

- **Intéressement aux résultats financiers**
- **Intéressement à la performance de l'établissement**

**La rémunération
brute annuelle**

Éléments sur lesquels s'appliquent les décisions managériales:

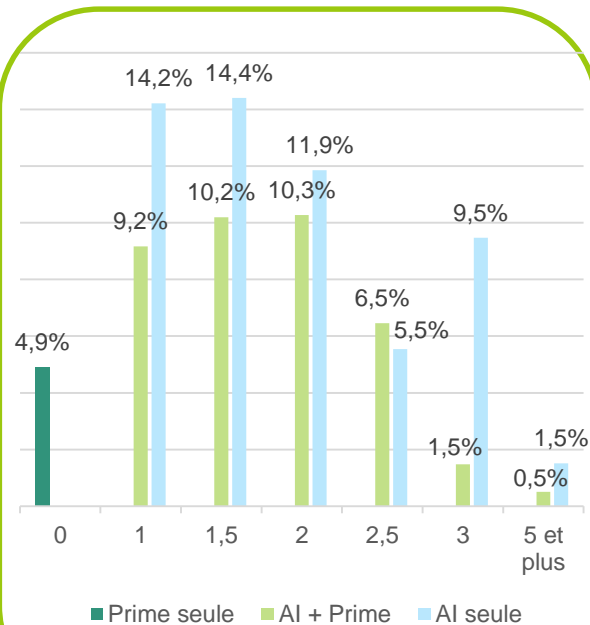
- La base 35h
- La prime de performance individuelle
- Le coefficient
- La part variable de la prime management

La rémunération des ETAM évolue sur proposition de la hiérarchie en cohérence avec les appréciations de l'entretien individuel, dans le cadre d'un budget issu des négociations salariales (NAO: Négociation Annuelle Obligatoire) entre la Direction et les Partenaires Sociaux.

Au total, 94,1% des Etam bénéficieront d'une mesure individuelle au cours de l'année.

93,3% de la population ETAM ont bénéficié d'une mesure individuelle, hors ancienneté, lors de la CRR 2017 :

- ✓ **88,7%** des ETAM ont bénéficié d'une augmentation individuelle (AI)
- ✓ **40%** des ETAM ont bénéficié d'une prime de performance individuelle (500 ou 800 €)
- ✓ **35,5%** des ETAM ont bénéficié à la fois d'une AI et d'une prime de performance individuelle

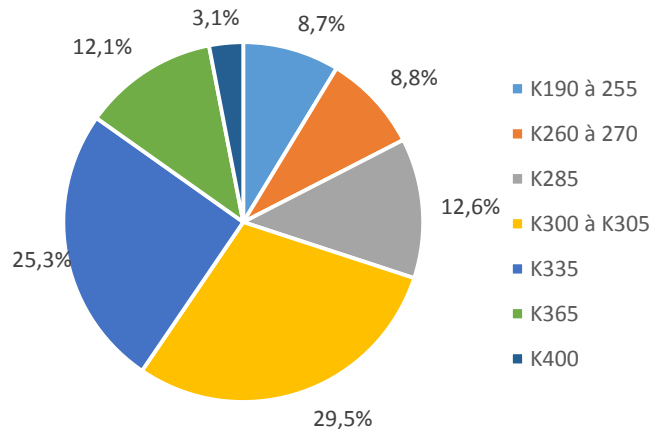
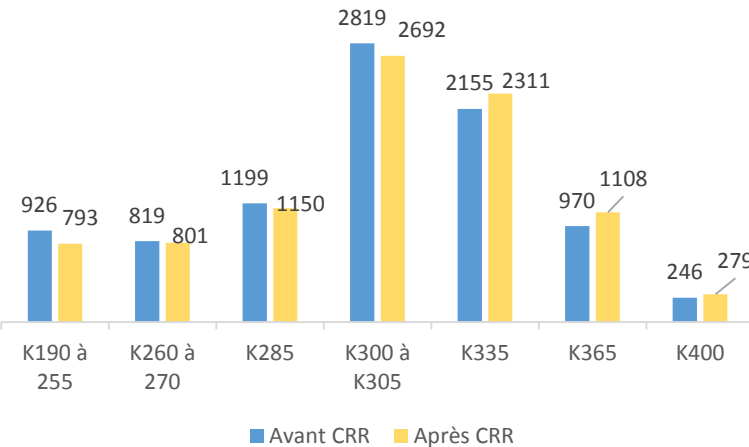


Bilan CRR 2017

CAMPAGNE DE RÉVISIONS DES RÉMUNÉRATIONS (CRR) ETAM 2017 RENAULT SAS

Effectif de référence = ETAM éligibles à la CRR 2017

1096 salariés, soit 12% des Etam ont été promus au coefficient supérieur.



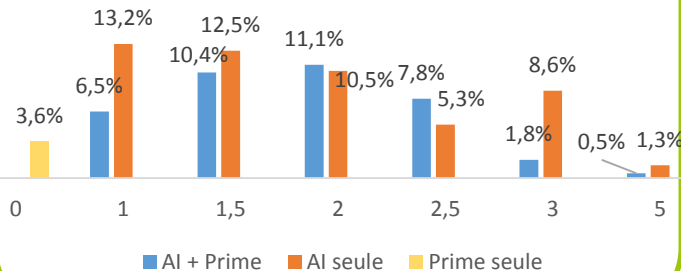
Par ailleurs:

131 APR (Agents de Production Renault) ont été promus Etam

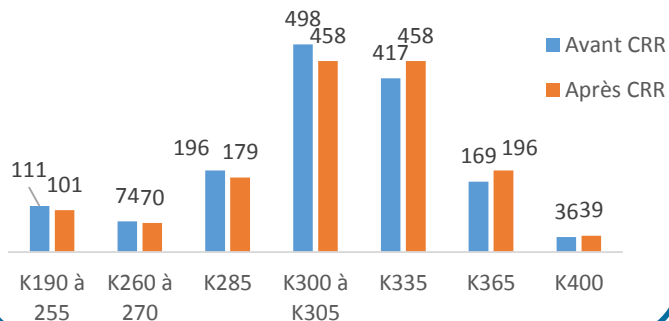
53 Etam ont été promus Cadres



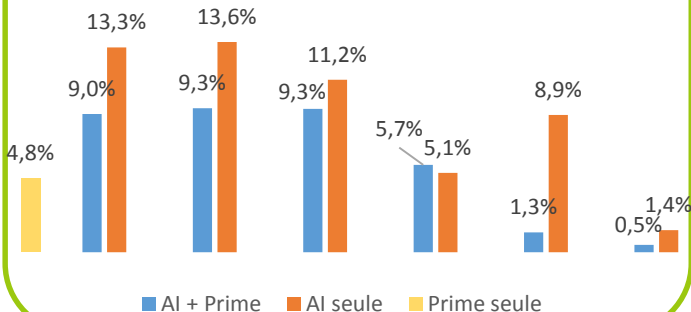
Femmes - Répartition des mesures individuelles



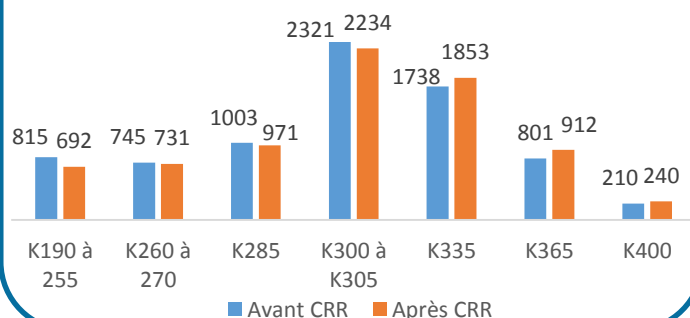
179 promotions, soit 12% des femmes



Hommes - Répartition des mesures individuelles



917 promotions, soit 12% des hommes



La rémunération brute annuelle de référence :

- est la reconstitution de la rémunération annuelle sur la base d'un horaire 35h temps plein en « horaire normal »
- comprend l'ensemble des éléments de rémunération permanents que le collaborateur conserve quelle que soit la nature du poste occupé
- est exprimée sur une base annuelle en intégrant les allocations semestrielles
- est reconstituée sur un travail à temps plein pour que les salariés à temps partiel puissent se comparer
- n'intègre pas les éléments de rémunération variables, liés au poste ou à l'horaire de travail (*heures supplémentaires, prime d'équipe, prime de nuit, prime de performance individuelle, prime d'encadrement...*). **Elle ne varie donc pas en fonction d'un changement d'horaire ou de poste.**

= (SALAIRE MENSUEL BRUT X 12) + ALLOCATIONS VACANCES (JUN) ET FIN D'ANNÉE (NOVEMBRE)

Pour en savoir plus sur la rémunération:



PARCOURS PROFESSIONNEL

VIE AU TRAVAIL

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX